



Notre cabinet propose de vous accompagner dans la mise en place d'une convention de prestations de services, désignée également « convention de management fees ».

La rédaction d'une telle convention permet à une société de confier à un tiers, contre rémunération, l'exercice de tout ou partie des fonctions de direction, d'administration et/ou de représentation, notamment gestion financière, administrative, comptable, technique, commerciale, juridique ou de ressources humaines.

Ces conventions sont très usitées dans les groupes de sociétés entre une société mère et une ou plusieurs sociétés filiales.

Objectifs

- Centralisation des fonctions support.
- Optimisation des flux financiers.

Points de vigilance

- Rémunération déjà perçue par le dirigeant (abus de biens sociaux).
- La convention ne doit pas faire double emploi avec l'exercice d'un mandat social (nullité de la convention).
- Rejet de la déductibilité des sommes versées si les services ne répondent pas à un besoin réel et/ou si le prestataire n'a fourni aucun service distinct des activités du mandataire social dans la société bénéficiaire.
- Le prestataire doit disposer de moyens humains, logistiques et techniques.

→ **Organisez et sécurisez les relations juridiques au sein de votre groupe**



Les atouts de notre proposition

- Réduction des coûts de gestion en regroupant certaines fonctions au sein de sociétés dédiées.
- Recours à des contrats de prestations de services à la place de contrats de travail.
- Cohésion d'ensemble permettant une stratégie commune au sein des filiales.
- Bénéficier d'un conseil juridique au sein du cabinet.



Mise en œuvre de la mission

- Prise en charge de la mission par le service juridique.
- Détermination précise du contenu de la convention – objet, durée, rémunération – Distinction des prestations techniques et du mandat social qui doit faire l'objet d'une rémunération distincte.
- Vérification de l'adéquation entre les prestations prévues et les moyens humains et ressources nécessaires.
- Conseil et rédaction de la convention.



Modalités de tarification

- Sur devis, à partir de 650 € HT